



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3599

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beauteemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019**Délibération n° 2019-3599**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association RESEAU pour l'organisation d'un événement en résonance à Jazz à Vienne 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Pôle métropolitain réunit la Métropole de Lyon, la Métropole de Saint Étienne, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI), Vienne Condrieu Agglomération, Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de communes de l'est lyonnais (CCEL).

Afin de faire rayonner sur l'ensemble du territoire du Pôle métropolitain les grands événements que sont les Biennales de la danse et d'art contemporain pour la Métropole, Jazz à Vienne pour Vienne Condrieu Agglomération, la Biennale du design pour Saint Etienne Métropole, le festival Nouvelles voix pour Villefranche Beaujolais Saône et la Biennale des arts du cirque pour la CAPI, chaque agglomération organise des manifestations en résonance à ces propositions.

Jazz à Vienne est la principale manifestation jazz du territoire réunissant, depuis plus de 30 ans et durant 15 jours, de grands musiciens de jazz sur le site du Théâtre antique de Vienne (8 000 places). Avec ses 175 000 spectateurs, sa programmation internationale, membre d'International jazz festival organisation, il fait partie du patrimoine mondial du jazz.

Dans ce cadre et en lien avec l'organisation de l'édition 2019 de Jazz à Vienne porté par Vienne Condrieu Agglomération, la Métropole souhaite soutenir le projet porté par l'association RESEAU, visant à proposer aux spectateurs une résonance à la 39^{ème} édition de Jazz à Vienne qui se tiendra du 28 juin au 13 juillet 2019.

I - Bilan de la résonance 2018

Par délibération du Conseil n° 2018-2794 du 25 juin 2018, la Métropole a attribué une subvention de 5 000 € au profit de l'association RESEAU pour la résonance à l'édition 2018 de Jazz à Vienne qui s'est déroulée du 4 au 6 juillet 2018.

Cette 4^{ème} édition a proposé 3 soirées de concerts gratuits au Péricope. Les 5 groupes accueillis ont permis au public de découvrir des artistes français représentant le jazz d'aujourd'hui. 300 personnes ont assisté aux différents concerts.

En parallèle, le Péricope a réalisé une rencontre et des tables rondes au "Lobster", Pôle de musiques actuelles. La fréquentation reste constante, le Péricope a ainsi accueilli plus de 200 personnes sur 3 jours.

II - Programme de la résonance Jazz à Vienne 2019 au Péricope de Lyon

Pour cette résonance, qui se déroulera du 9 au 11 juillet, l'espace du Péricope sera repensé en café-culture autour du jazz avec un aménagement spécifique de l'intérieur et de la terrasse ouverte vers l'extérieur et au public de passage. Pour la partie "live", comme lors des dernières éditions, des cartes blanches seront proposées à de jeunes artistes français dont le travail actuel représente une face singulière du jazz d'aujourd'hui. Ces concerts se dérouleront durant 3 soirées à partir de 19 heures, avec 2 groupes programmés chaque soir. L'entrée sera gratuite.

Après le succès de cette initiative rencontré dès la 1^{ère} édition en 2015, de nouveaux chercheurs ou journalistes seront invités à réagir à une nouvelle question relative au jazz et à son actualité. La question posée créera un double lien entre le festival Jazz à Vienne et le PÉRISCOPE d'une part, et entre la tradition et le jazz actuel d'autre part. Ces articles seront diffusés durant les soirées de concert au PÉRISCOPE avec un affichage en grand format et sur internet via le site du PÉRISCOPE et les réseaux sociaux.

En collaboration avec Jazz à Vienne, une dizaine de programmateurs étrangers sera invitée à découvrir la scène émergente française entre Jazz à Vienne et le PÉRISCOPE à l'occasion de ces 3 soirées. En parallèle, des rencontres et des tables rondes auront lieu au "Lobster", espace de travail partagé et d'accompagnement des professionnels adossé au PÉRISCOPE, réunissant cette délégation de programmateurs et des artistes, producteurs et directeurs artistiques de la Métropole.

III - Budget prévisionnel 2019 de la manifestation

	Réalisé 2018 (en €)	BP 2019 (en €)
Charges		
achats de spectacles	1 650	3 880
salaires brut techniciens inter	880	450
charges sociales	471	275
repas artistes	495	495
voyages et déplacements artistes	1 430	800
hébergements artistes	514	1 125
voyages et déplacements invités	857	850
hébergements invités	956	950
communication	600	600
locations matériel technique	500	150
fournitures bar catering	600	225
taxe Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM)	143	240
Total	9 096	10 040
Produits		
ventes bar 20 %	1 363	1 200
subventions Métropole de Lyon	5 000	5 000
apport PÉRISCOPE	3 051	2 340
apport Association jazz croisé (AJC)	2 048	1 500
Total	11 462	10 040

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 5 000 € au profit de l'association RESEAU pour l'animation de l'espace artistique "Le PÉRISCOPE" pour l'organisation d'une résonance de Jazz à Vienne pour l'année 2019.

Une convention permet de fixer les objectifs de cette subvention et d'en définir les modalités administratives et financières ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association RESEAU pour l'animation de l'espace artistique "Le Périscope" pour l'organisation d'une résonance de l'édition 2019 du festival Jazz à Vienne,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association RESEAU définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.

.